

Direction : Social Santé Solidarité

hygiène

REF : HYG2009016

Signataire : LG/DM/CF

OBJET :Convention avec le Groupement régional de santé publique dans le cadre de l'action de promotion du bien-être psychique du jeune enfant dans le quartier Paul Bert

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code de la santé publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2004-806 du 9 août 2004 relatif à la politique de santé publique,

Vu la délibération du 14 décembre 2006 relative à l'adhésion de la commune d'Aubervilliers au Groupement Régional de Santé Publique d'Ile de France,

Considérant l'action pour la promotion du bien-être psychique du jeune-enfant (0-3 ans) du quartier Paul Bert à Aubervilliers,

Considérant la convention 2009 entre le Groupement Régional de Santé Publique d'Ile de France et désigné sous le terme « GRSP » et la Commune d'Aubervilliers représentée par Jacques Salvator, maire, portant sur ladite action,

Considérant que la commune d'Aubervilliers sollicite auprès du Groupement Régional de Santé Publique d'Ile de France (GRSP) une subvention de 25 000 €,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à solliciter auprès du GRSP une subvention de 25 000 € pour la reconduction en 2009 de l'action pour la promotion du bien-être psychique du jeune-enfant (0-3 ans) du quartier Paul Bert à Aubervilliers.

AUTORISE le Maire à signer la convention afférente.

le Maire

J. SALVATOR